

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : CCAS de  
SOLIGNAC

**Nombres de  
membres**

En Exercice 13

Présents 8

Votants 9

**Date de convocation**

03/04/2025

**Date d'affichage**

03/04/2025

**Délibération n° 2025DEL003**

**CCAS de Solignac**

**Délibération du conseil d'administration**

**Séance ordinaire du 9 avril 2025**

Les membres du Conseil d'administration régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

**Présents** : Mesdames BAYLE, BRUNEAU, COIGNAC, GUITARD, LAFFITTE, MOURNETAS, SEGARD, FOURGEAUD

**Absents et excusés :**

Monsieur GOUJEAUD, donne procuration à Mme COIGNAC  
Madame GRAPTON,  
Madame HAMRI  
Monsieur MERZEAU  
Monsieur PORTHEAULT

Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance

Objet : approbation du Compte Financier Unique 2024 du CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du CCAS de Solignac ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés, le conseil d'administration prend acte de la présentation faite du CFU qui peut se résumer ainsi

**Section de fonctionnement**

Dépenses : -1735.90 €

Recettes : +5747.55 €

Solde d'exécution : +4011.65

Déficit reporté 2023 : -1247.55 €

Excédent global de clôture : +2764.10 €

Monsieur le Président est absent, et aucun membre n'a besoin de quitter la salle.

**Le Conseil d'Administration**

**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,

**APPROUVE**, à l'unanimité le compte financier unique du CCAS du budget 2024.

Le Conseil d'Administration, a délibéré :

Par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Pour extrait certifié conforme

La Vice-Présidente,



Nathalie COIGNAC

Certifié exécutoire par Nathalie COIGNAC, Vice-Présidente

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/04/2025

Et la publication le 14/04/2025

